

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 avril 2017**  
~~~~~

**MOTION DE SOUTIEN POUR LA DEMANDE DE CLASSEMENT EN ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE ET DE CALAMITÉS AGRICOLES
DES COMMUNES TOUCHÉES PAR LE GEL DE LEURS VIGNOBLES
LES 20 ET 21 AVRIL 2017 DANS LE CANTON DE GIGNAC**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 avril 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur René GARRO, M. Philippe MACHETEL, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Nicole MORERE, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christian VILOING, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO, Madame Michèle LAGACHERIE suppléant de Monsieur David CABLAT

Procurations :

Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. René GOMEZ, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO

Absents :

Monsieur Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Yannick VERNIERES

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

CONSIDÉRANT que les vigneronns de notre secteur ont fortement été touchés par la vague exceptionnelle de gel de jeudi 20 et vendredi 21 avril dernier et qu'il est rare d'assister à cette période de l'année à des gelées aussi intenses et pendant plusieurs jours,

CONSIDÉRANT que s'il est difficile de tirer exactement à ce jour le bilan précis des dégâts causés et dans l'attente d'un état des lieux exhaustif émanant de la profession viticole, il apparaît avec certitude que l'ensemble du territoire de la Vallée de l'Hérault est concerné,

CONSIDÉRANT que les pertes liées à cet événement climatique sont estimées autour de 30% en moyenne, mais selon les parcelles et les exploitations, les pertes peuvent même être quasi-totales ou totales,

CONSIDÉRANT qu'au-delà des difficultés immédiates, cela va fortement impacter les revenus de l'année prochaine des caves particulières ou coopératives,

CONSIDÉRANT que ce gel a touché l'ensemble de la Région, et il semblerait qu'au total, les pertes puissent atteindre 1 million d'hectolitres,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'exprimer aux vignerons touchés sa plus grande attention à leurs difficultés et sa solidarité,
- d'appuyer la demande de classement en état de catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat, Préfecture et Ministère de l'Agriculture, des communes du canton de Gignac sinistrées par le gel du vignoble,
- de saisir la Région Occitanie et le Conseil départemental de l'Hérault pour la mise en place un dispositif de soutien aux vignerons impactés.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1485 le 10/05/2017

Publication le 10/05/2017

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 10/05/2017

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170424-lmc1102044B-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

